

NOTICE EXPLICATIVE

Cette demande de modification de permis de construire en cours de validité sous le numéro PC 971 101 08 31152 et accordé le 04 Mars 2009, n'a pour objet que la seule modification du bâtiment Unité de Valorisation Energétique (UVE), accompagnée de la suppression du local de stockage Ammoniac et des incidences sur le circuit de visite de l'installation. L'ensemble des autres bâtiments ne présente aucune modification par rapport au Permis de Construire déjà approuvé.

Globalement le volume général de ce bâtiment a été légèrement remonté à +39.65 (hauteur maximale) pour +36.50 au permis de construire initial. Cette modification est issue des besoins du Process, suite à l'avancement des études.

La cheminée principale issue des chaudières a été réintégrée dans le volume principal de l'Unité de Valorisation Energétique. En effet, à la demande du permis de construire initial, cette cheminée était détachée du bâtiment principal. Le niveau supérieur de cette cheminée a été relevé à +44.60 au lieu de +42.00 au permis initial.

Cette modification procure un aspect plus compact au bâtiment UVE même si celui-ci a été relevé comme indiqué précédemment.

L'ensemble des pentes de toitures, traitées en bac sec, ont été modifiées à 15% minimum, suivant la préconisation du bureau de contrôle. Cette adaptation n'apporte pas de modification majeure au volume étant donné l'importance du projet.

Les matériaux, les couleurs et l'esprit général du projet sont conservés.

Le circuit de visite a été adapté en façades Nord et Est de part la modification de convoyeurs à bande liés à ce bâtiment. En effet, le cheminement a été adapté en façade Nord suivant le convoyeur venant du bâtiment Méthanisation. En façade Est, le circuit de visite a été également légèrement déplacé pour la même raison : éviter les 3 convoyeurs à bandes liant l'UVE à la Méthanisation. Un escalier de secours côté Valorisation a été déplacé pour la même raison.

Il est à noter de plus, que le petit bâtiment de Stockage d'ammoniac en façade Sud a été supprimé suite à la modification du process. Cette modification a entraîné une adaptation de l'auvent servant de stockage des big-bags sur cette même façade. En effet, celui-ci se retrouve lié au volume général de ce bâtiment.

L'ensemble de ces modifications apporté au bâtiment Incinération est bénéfique au projet architectural et renforce son image technologique, rigoureuse, tout en conservant cet aspect très coloré, symbole de la Guadeloupe.

Côté « Paysage » de simples mises à jour ont été faites comme le recalage de certains arbres par rapport entre autre au déplacement des cuves fuel et gaz (cuves enterrées) à l'angle Sud-ouest du bâtiment UVE, à proximité de la rampe d'accès de maintenance.

Côté réglementaire, nous soumettons une nouvelle notice de Sécurité Incendie. En effet, depuis le dépôt du Permis de construire, la réglementation « séisme » a évolué. Pour cette raison, nous proposons un nouveau classement pour les bâtiments Incinération (Prétraitement, Hall de déchargement, UVE) et Méthanisation comme précisé dans la notice de sécurité Incendie jointe à cette demande.